Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 01 AVR. 2026
ID : 001-210103602-20260331-2026_21-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 31 juin 2026

En exercice : 19	*L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 17 **Votants : 19**	**Présents** : Michel BRULHART, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Loïc CHRISTIN, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Delphine ALAMICHEL, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Driss TBER **Absent excusé :** Emmanuelle LAURE (procuration à Michel BRULHART), Sandrine SAISON-MARSOLLIER (procuration à Angélique NICOSIA)
Secrétaire de séance :	Charline PERRIER

2026_21 - Objet : Détermination du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale et élection des membres

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de déterminer le nombre de membres élus au sein du Conseil pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

CONSIDERANT que le nombre d'administrateurs relève de la compétence du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer à 6 le nombre de membres élus qui siègeront sous la présidence du Maire au Conseil d'administration du CCAS.

- **PROCÈDE** à l'élection de six membres délégués. Le résultat du vote est le suivant :

  - **Janine BAIL**
  - **Emmanuelle LAURE**
  - **Sandrine MONTION**
  - **Sandrine SAISON-MARSOLLIER**
  - **Céline FONTANA**
  - **Pauline SWEATY**

Ces personnes ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamées « délégués » du Centre Communal d'Action Sociale.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 01 AVR. 2026
ID : 001-210103602-20260331-2026_21-DE

- **PROCÈDE** à l'élection de six membres délégués extérieurs. Le résultat du vote est le suivant :

  - **Frédéric LÉGER**
  - **Leila MANET**
  - **Valérie DI PAOLO**
  - **Nadège RAY-JARTHON**
  - **Marie-Jeanne CLARET**
  - **Sara LOURENCO**

Ces personnes ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamées « délégués extérieurs » du Centre Communal d'Action Sociale.

- **PRÉCISE** que le Conseil d'administration du CCAS est présidé par Monsieur le Maire, Monsieur Michel BRULHART.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

